



Murist2025

Giron des jeunesses de la Broye fribourgeoise 2025

info@murist2025.ch



Concept Cortège



Table des matières

1	Introduction	3
2	Information générale.....	3
3	Plannification	4
4	Parcours.....	4
4.1	Plan général du cortège	4
4.2	Particularité	5
4.3	Signalisation et détournements.....	5
4.4	Plan du planton	7
4.5	Plan des secours.....	8
5	Distribution de boissons.....	8
6	Communication.....	9
7	Règlement.....	9
7.1	Règlement du cortège	9
7.2	Avant le cortège	10
7.3	Pendant le cortège.....	10
7.4	Fin du cortège.....	10
7.5	Sécurité et responsabilité.....	10
7.6	Charte	11
8	Classement	12
8.1	Jury	12
8.2	Critères de notation	12
8.3	Prix	12



1 Introduction

Dans le cadre du Giron des jeunes de la Broye fribourgeoise 2025 qui aura lieu à Murist du 6 au 10 août, un grand cortège est prévu le dimanche 10 août dans l'après-midi.

Les jeunes de la Broye fribourgeoise, ainsi que quelques jeunes invitées et une Guggen invitée, défilent dans le village.

Dans le but de classer les participants pour récompenser les meilleurs, un jury notera la confection du char et des costumes confectionnés par chacune des jeunes, et jugera l'ambiance mise par ces dernières.

2 Information générale

Le parcours du cortège traverse le village de Murist. Il débute au bas du village sur le chemin menant Chavannes-le-Chêne, traverse le village en ligne droite jusqu'au lieu de la manifestation.

Le cortège débute à 14h30 et se termine à 17h00.

Les chars seront encolonnés dès leur arrivée sur le lieu de départ du cortège.

Une inspection technique du char est effectuée ainsi qu'un contrôle d'alcoolémie des chauffeurs. Les chauffeurs ayant un taux d'alcool supérieur à 0‰ sont interdits de conduire.

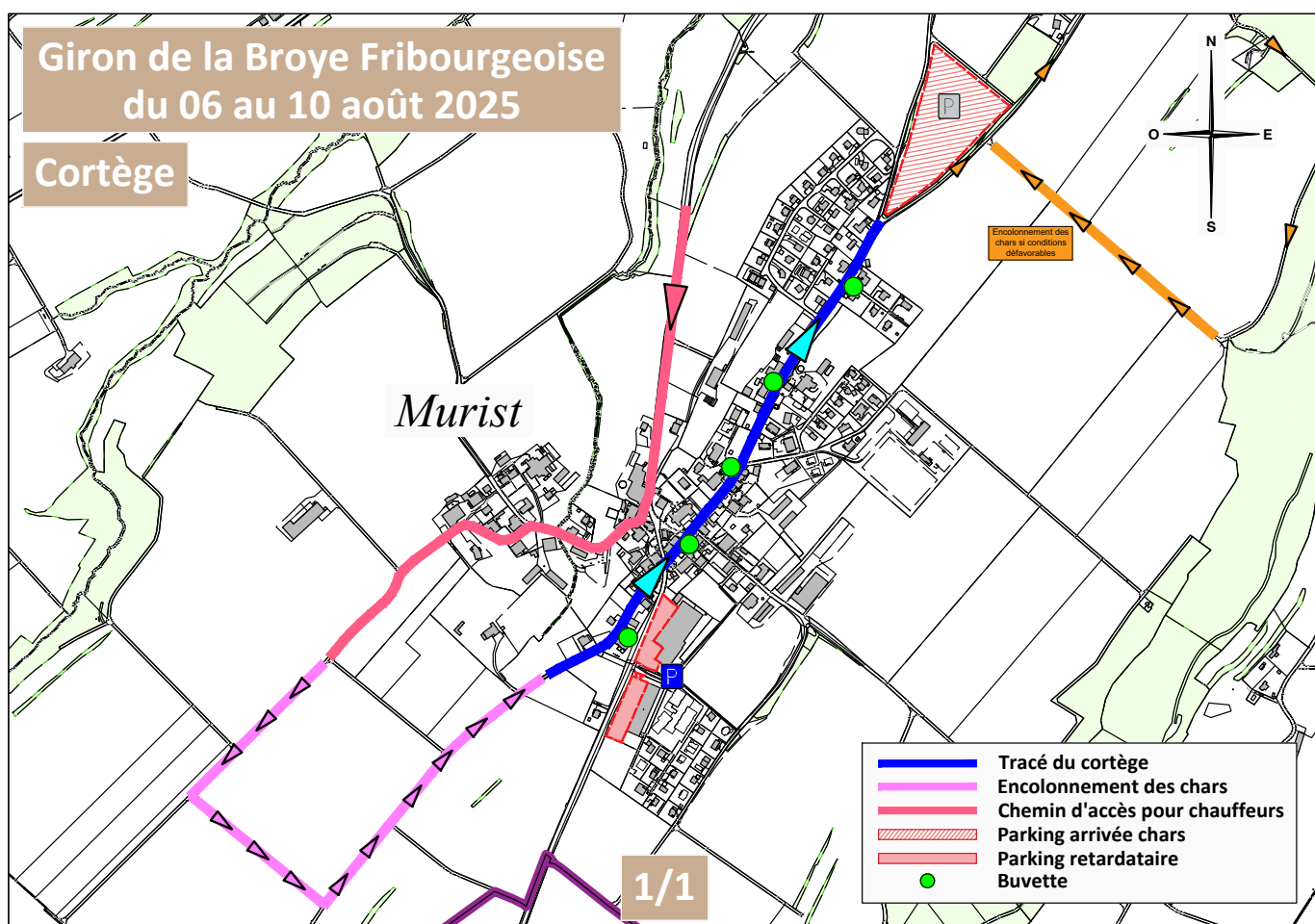
Le public attendu nombreux se tient le long des routes. Le parking de la fête ne sera pas accessible pendant le cortège, mais un parking de réserve à Metalconcept et chez Bosc pourra être utilisé pour les spectateurs qui arriveront après l'heure de fermeture de la route.

3 Plannification

10h	Arrivée des chars au départ du cortège.
10h-12h	Contrôle technique, test d'alcoolémie pour le chauffeur, contrôle des signatures de la charte par le président de la jeunesse et le chauffeur.
13h30	Fermeture des routes
14h30	Début du cortège, la guggen puis les chars des jeunesses
17h	Fin du cortège
17h30	Ouverture des routes sur l'ordre de la responsable.

4 Parcours

4.1 Plan général du cortège

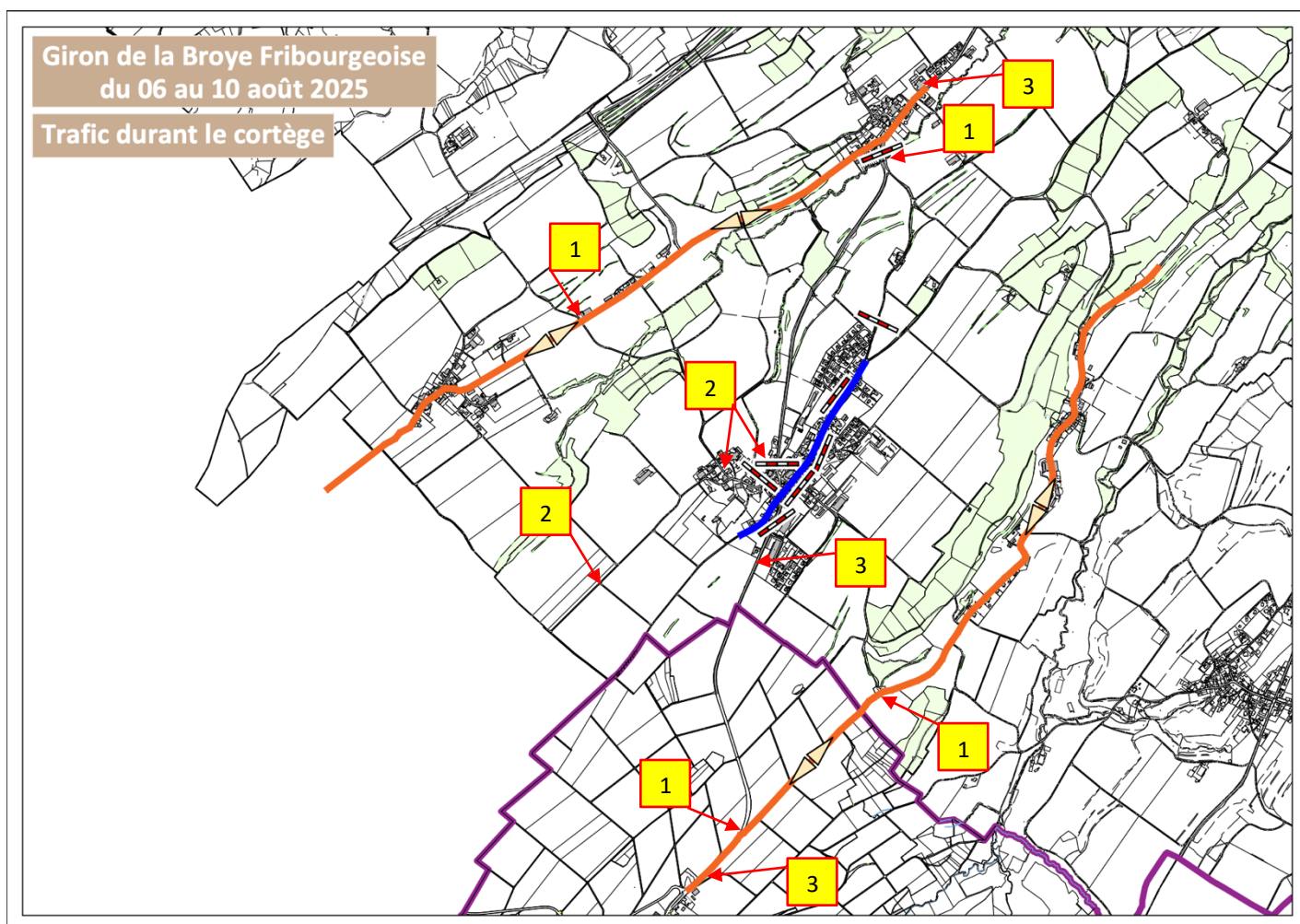


4.2 Particularité

C'est un tracé en montée, qui nécessitera une vigilance accrue au niveau des véhicules. Les véhicules devront être suffisamment puissant pour tracter la charge du char et munis de freints adaptés.

De plus, il sera demandé que personne ne se trouve sur le char au passage du stop en haut du clos de l'hotaux.

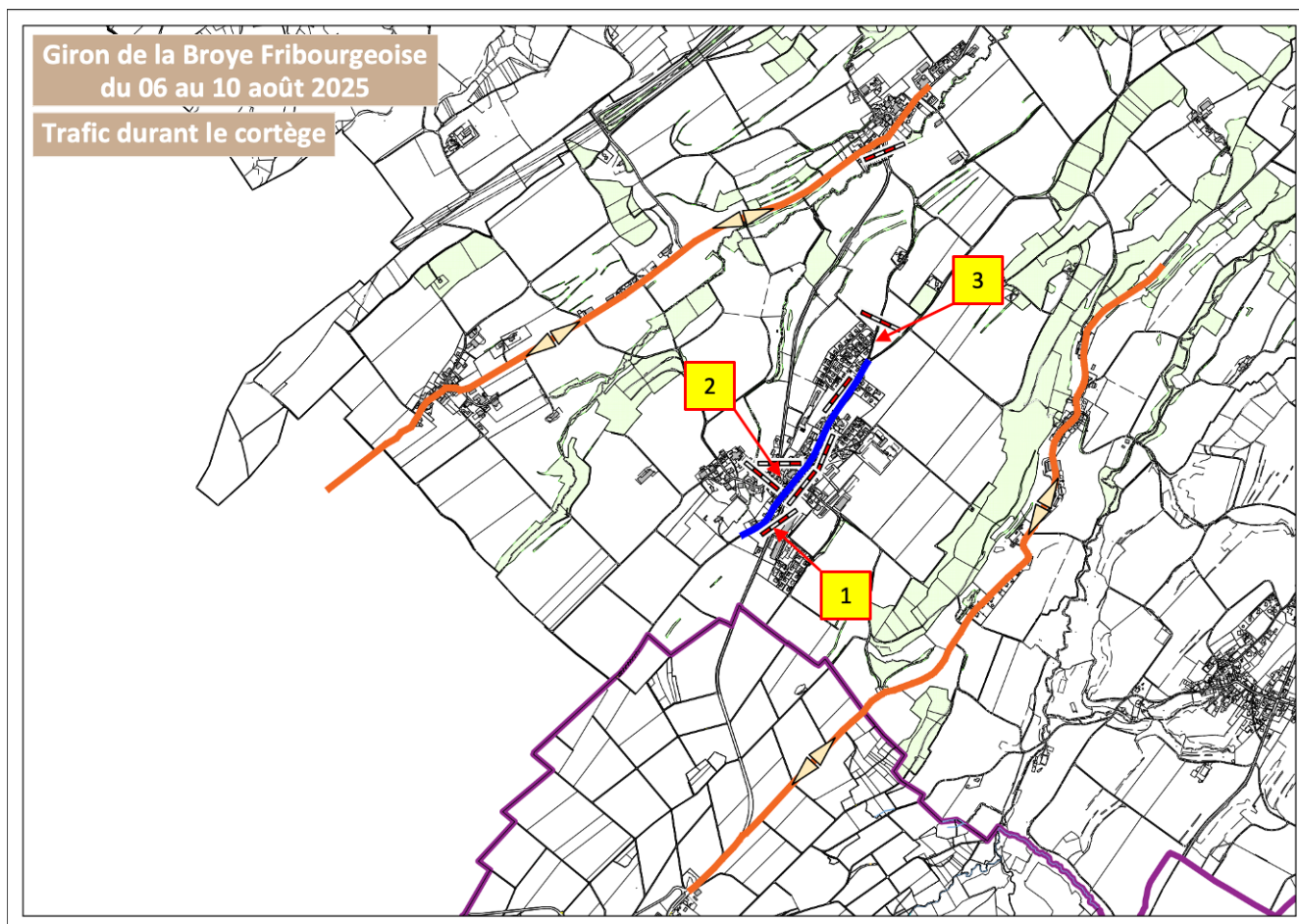
4.3 Signalisation et détournements



N°	Emplacement	Signalisation
c.f. plan	- Route d'Estavayer (2x) - Place de l'Église - Chemin de la grotte - Le Rosset - L'Aubépenat - Planche au Rey	9 barrières

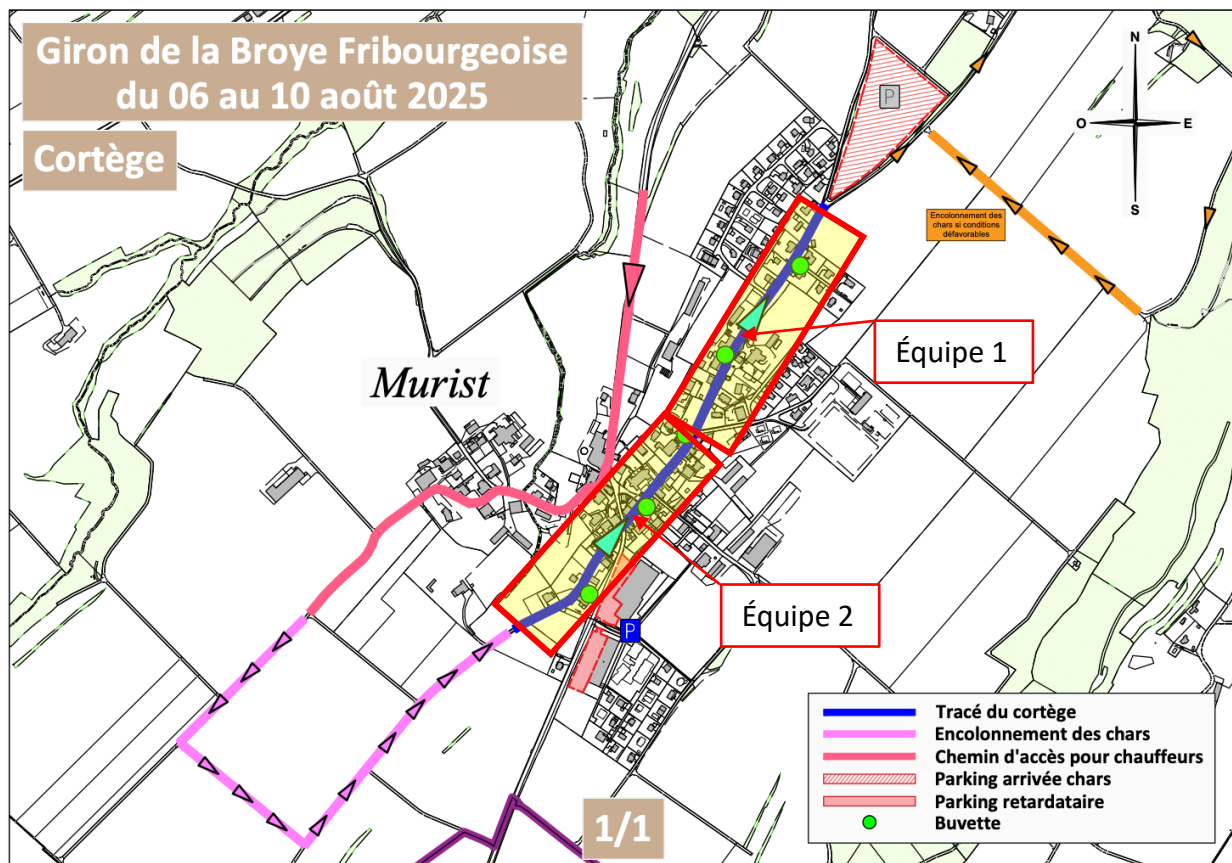
	- Route de la molière - Sortie de la Vounaise	
1	- Dévier Route d'Estavayer direction Chemin du Bedeau, 1538 Treytores - Dévier Chemin du Bedeau direction Franex - Dévier la Vounaise direction Montborget - Dévier les Ferroillets direction Montborget	4 panneaux Détournement 
2	- Route d'Estavayer direction Bas du Ruz - Bas du ruz direction Les Étangs - Les Étangs direction le Clos de l'Hotaux	3 panneaux Char 
3	- Route d'Estavayer, 1538 Treytorrens - La Vounaise, 1498 Murist - Route d'Estavayer, 1489 Murist	3 triopants 90cm RC3 
4	- Sortie de la Vounaise direction Murist - Entrée du village de Mursit depuis Treytorrens	2 panneaux annonçant la fermeture de la route (mis en place quelques semaine avant la manifestation) 

4.4 Plan du planton



N°	Emplacement	Missions
1	Rte d'Estavayer 1489 Murist	- Fermer la route d'Estavayer dès 13h30 - Bloquer la circulation - Diriger les véhicules vers le parking des retardataires (cf plan du point 4.2)
2	Croisement Rte d'Estavayer Bas du Ruz Place de l'Église 1489 Murist	- Fermer la route d'Estavayer dès 13h30 - Bloquer la circulation
3	Croisement Planche au Rey Route de la Molière 1489 Murist	- Fermer la route de la Molière - Bloquer la circulation - Garantir le passage des véhicules d'urgence - Diriger les chars dans le parking d'arrivée

4.5 Plan des secours



Les samaritains s'occupent de la partie médico-sanitaire durant la manifestation, pendant le cortège 2 équipes de 2 personnes se trouvent sur le tracé.

La première équipe est basée vers la route de la Molière 53 et s'occupe du secteur allant du croisement entre la route de la Molière et le Rosset jusqu'à la place de fête.

La deuxième équipe est basée devant l'église et s'occupe du secteur allant du croisement entre la route de la Molière et le Rosset jusqu'au départ du cortège au bas du Clos de l'Hotaux.

5 Distribution de boissons

Durant le cortège, des stands de boissons seront mis en place. Ils sont au nombre 5 et répartis tous les 200m le long du tracé du cortège. Voir plan au point 4.1 (buvette).



6 Communication

Afin d'informer la population que la route sera fermée durant le cortège nous allons utiliser les moyens suivants

- Info sur le site www.murist2025.ch
- Réseaux sociaux.
- **Tout ménage pour les villageois.**
- Panneau de signalisation à l'entrée du village plusieurs semaine avant la manifestation.

De plus, les Transports Publiques Fribourgeois en sont aussi informés afin que les bus de l'après-midi soient déviés ou annulés.

7 Règlement

7.1 Règlement du cortège

 Règlement du cortège 1. Généralité • Ce règlement indique les exigences à respecter pour la participation au cortège du Giron des jeunes de la Broye fribourgeoise à Murist qui se déroulera du 6 au 10 août 2025. • L'ensemble des articles ci-dessous sont à respecter. • Chaque jeune est responsable de la sécurité liée à son char et des trajets en dehors et pendant le cortège. L'organisation de la manifestation décline toute responsabilité en cas d'incident. 2. Chars • Dimensions maximales du char: ○ Hauteur 4m ○ Largeur 2.55m ○ Longueur 12m (ou du train routier 18.75m) Des dimensions supérieures exigent une autorisation spéciale de l'OCN. • Chaque société de jeunesse est responsable de la conception et la sécurité de son char. • Remarque : le parcours du cortège est en montée, cela rendra les démarrages et l'équilibre plus difficiles. Prévoir une sécurité adaptée, freins adéquats au char, éviter les personnes en hauteur sur le char, ... • Le char devra être équipé d'un extincteur. 3. Cortège • Déplacement des chars jusqu'au lieu du cortège et retour ○ Le transport de personnes sur le char est interdit. ○ Les chars doivent être équipés de feux et de clignotants ou suivi d'une voiture (le feu tournant est obligatoire dès 3.00 m de largeur). Page 1 sur 2	• Les véhicules transformés et non-immatriculés ne peuvent utiliser la voie publique qu'à condition d'être remorqués et équipés de feux et de clignotants. 3.1 Arrivée au lieu de départ • Arrivée des chars entre 10h et 11h. • L'organisation procédera à des contrôles d'alcoolémie sur les chauffeurs des chars • (0‰ exigé) • Un contrôle technique et de sécurité sera effectué (des restrictions ou modifications • peuvent être exigées pour besoin sécuritaire). • Chaque chauffeur devra signer la charte du cortège et présenter son permis. • Les participants au cortège doivent parquer leur véhicule dans le parking de la manifestation et rejoindre le départ du cortège à pied. 3.2 Déroulement du cortège • Le cortège aura lieu le dimanche 10 août 2025 dans l'après-midi de 14:30 à 17:00. • Le parcours commence en bas du village de Murist et se termine au site de la manifestation, soit une longueur d'environ 1km. 3.3 Durant le cortège • Il est strictement interdit de lancer des projectiles, confettis, paille ou autres. • Aucun déchet ne sera jeté sur la route par les participants. • Les animaux ne sont pas autorisés sur et autour des chars. • La consommation d'alcool est interdite pendant le cortège. • Chaque société de jeunesse est responsable de la sécurité de son char et des personnes se trouvant sur et aux alentours de celui-ci. 3.4 Fin du cortège • Les chars devront être rapatriés le jour même. Aucun char n'est autorisé à demeurer sur le lieu de la manifestation au-delà du 10 août 2025. Page 2 sur 2
---	--



7.2 Avant le cortège

La société de jeunesse doit avoir transmis la lettre de décharge dûment signé par le président et le chauffeur.

Un alcootest sera effectué pour tous les conducteurs. Le taux de 0 pour mille sera obligatoirement respecté et maintenu durant toute la durée du cortège. Nous nous réservons le droit d'interdire le cortège à la jeunesse concernée.

Les conducteurs doivent être en possession d'un permis de conduire valable pour la catégorie du véhicule ainsi que du permis de circulation.

Les participants au cortège devront parquer leurs véhicules sur le parking de la place de fête et rejoindre leur char à pied.

7.3 Pendant le cortège

Le jury sera en droit de disqualifier les jeunes jugées trop alcoolisées, veillez donc à votre consommation lors de la mise en place du cortège.

Les seuls projectiles autorisés sont l'eau et la fumée. Les jets de projectiles tels que paille, sciure, sagex, verre, farine, papier, balle en plastique ou autres éléments du même genre sont interdits.

7.4 Fin du cortège

Les chars stationnent dans le parking d'arrivée A, dans cette zone le déchargement des membres est prévue, ceci près de la place de fête.

En cas de mauvais temps, ce parking ne serait pas accessible, alors un déchargement des membres aurait lieu devant l'entrée de la manifestation, puis les chars iraient se garer sur le parking d'arrivée B, en passant par le chemin de la ciblerie.

Les chars sont priés de quitter les lieux le jour même.

7.5 Sécurité et responsabilité

Chaque société/président est responsable de la conception et de la sécurité de son char ainsi que des personnes s'y trouvant. Le comité d'organisation ainsi que la société de jeunesse FAM décline toutes responsabilités touchant la sécurité.

Un service sanitaire sera disposé sur le trajet du cortège.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CES CONSIGNES, L'ENTIER DE LA JEUNESSE NE PRENDRA PAS PART AU CORTEGE.



7.6 Charte



Charte du cortège

Société de jeunesse :

Nom et prénom du chauffeur :

Nom et prénom du contrôle :

Résultat du contrôle :

Personne ayant effectué le contrôle :

- Par la présente, le chauffeur s'engage à faire preuve de prudence particulière que nécessite son rôle
- le chauffeur assure que son tracteur ou véhicule est disposé à tracter son char, et surtout à retenir son poids
- Le chauffeur reconnaît les résultats des contrôles d'alcoolémie effectués et atteste être apte à la conduite.
- Le président et le chauffeur attestent avoir pris connaissance du règlement du cortège et s'engagent à le respecter ainsi qu'à le faire respecter par les participants.
- Le chauffeur ainsi que le président ont pris acte que l'organisation de la manifestation décline toute responsabilité en cas d'incident.
- Le président s'engage à faire stopper toute consommation d'alcool dès le départ du cortège et jusqu'à l'arrivée. Il fera également descendre du char toute personne trop alcoolisée ou inapte.

Signatures :

Président de la société :

Chauffeur :

Annexe(s) : Règlement du cortège

En route vers l'Orient

Giron des jeunes de la Broye fribourgeoise 2025



8 Classement

8.1 Jury

Le jury sera composé de 5 personnes choisie par l'organisateur, dont le président du comité d'organisation du giron, un membre de la jeunesse de Murist, un membre de la Fédération des Jeunesse de la Broye Fribourgeoise, un représentant de la commune d'Estavayer et un personne politique fribourgeoise.

Le jury se trouvera sur la terrasse de l'ancien Café de la Molière, zone réservée.

8.2 Critères de notation

Le jury attribue les prix sur la base des 5 critères suivants :

- Thème du giron/cortège :
 - Respect du thème
 - Originalité du char
- Char :
 - Structure (confection du char)
 - Aspect visuel global
 - Détails et finitions
- Costumes :
 - Originalité
 - Réalisation
- Ambiance :
 - Choix de la musique
 - Chorégraphie/occupation des participants
 - Homogénéité/effet de groupe
- Image de la société :
 - Y-a-t'il des boissons alcoolisées en vue sur le char ? (promotion d'alcool)
 - Y-a-t'il des jeunes avec une cigarette ? (promotion de la fumée)
 - Aspect des jeunes (sobriété, tenue, etc.)

8.3 Prix

Les prix du cortège sont ceux définit par la FJBF.

1^{er} prix : 800.- CHF + (éventuellement une coupe)
2^{ème} prix : 500.- CHF + (éventuellement une coupe)
3^{ème} prix : 300.- CHF + (éventuellement une coupe)

Enfin, une photo souvenir de chaque jeunesse sera prise au départ du cortège et remise à la jeunesse lors de la partie officielle.